



Dossier d'inscription BAFA 2023

Nom : _____

Prénom : _____

Né le _____ à _____

Adresse : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Numéro d'inscription BAFA : _____

Inscription au stage

- Formation générale (500€)
- Approfondissement (250€). Thème : _____

Lieu de la session :

Dates : du _____ au _____ 2023

Signature du/de la stagiaire :

Ton parcours



Qui es-tu ?

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Né-e le : _____ A : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Profession ou formation en cours : _____

Es-tu jeune au MRJC ? Oui Non

Si oui, qu'y fais-tu ? (en équipe, animateur-trice, permanent-e, autre) :

Si non, comment as-tu eu l'information sur le stage BAFA ? _____

Es-tu dans une autre association ? Oui Non

Si oui, laquelle ? _____

Tes expériences

Quelles expériences as-tu déjà dans l'animation et la direction ?

| Les stages déjà effectués (pour inscription au BAFA Perfectionnement) | | |
|---|--------------------|----------------------|
| | Formation Générale | Stage(s) pratique(s) |
| Dates | | |
| Organismes | | |
| Caractéristiques | | |

INFORMATIONS stagiaire



Ton inscription « Jeunesse et Sports »

Pour commencer ton BAFA, tu dois t'inscrire au près de Jeunesse et Sports dans ta région. Pour cela, tu dois te rendre sur le site de www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou sur l'application mobile BAFA-BAFD (cf page suivante), du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.

- Tu dois t'inscrire en ligne grâce à une adresse électronique valide.
- Reporte sur la première page de ce dossier d'inscription le numéro d'inscription qui t'est donné par Jeunesse et Sport dès la fin de la procédure.

Pour s'inscrire en approfondissement et que tu as commencé avec des certificats de session sur papier, tu dois t'inscrire en ligne (www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd). Reporte sur la première page le numéro d'inscription qui t'est donné dès la fin de la procédure.



Financement de la session

Paiement du stage

- Des arrhes de 50€ te sont demandées dès ton inscription par chèque ou virement
- Le complément devra être versé le premier jour du stage. Si cela pose un souci, contacte le responsable du stage pour en discuter avec lui.

Bourses

- Les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports octroient habituellement une bourse pour la formation.
- Tu peux aussi te renseigner également auprès de la CAF, de la MSA et du Conseil Général de ton département, de ton Diocèse, etc. Pour connaître les bourses possibles.



Ton inscription au stage MRJC

Où envoyer ton dossier et le chèque d'arrhes ?

MRJC Anjou

Adresse : 36 rue Barra 49045 Angers

Mail : anjou@mrjc.org

Téléphone : 0241224893 ou 0643152964

Que faut-il envoyer ?

- L'inscription : pages 1 et 2 de ce dossier, remplies
- Les autorisations (photographies, autorisation parentale) remplies et signées
- Un chèque d'arrhes de 50€ à l'ordre du MRJC.
- Une photocopie de ta carte d'identité
- Tes attestations de stage déjà réalisés pour une session d'approfondissement.
- Signaler un régime alimentaire particulier (ex : allergies, végétarisme etc.)

Et ensuite ? Si ce n'est pas déjà fait, tu recevras, au plus tard deux semaines avant le stage des informations complémentaires sur la session. Nous pouvons aussi organiser une rencontre pour t'aider à rechercher des aides financières pour passer le BAFA.

LE BAFA AU MRJC

Le MRJC organise tout au long de l'année des séjours (chantiers, itinérance, théâtre, international...) ; des vacances collectives pour expérimenter la vie en groupe et l'autonomie ; des activités où le plaisir, par le jeu notamment, est au cœur de chaque instant. En tant qu'acteur des territoires ruraux, le MRJC mène des actions où les jeunes s'emparent de leur vie quotidienne et souhaitent la transformer.

Au MRJC par « animateur », nous entendons : « celui qui va mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée. »

Le BAFA et le BAFA au MRJC sont des expériences uniques de formation, de rencontres, de partage, de découvertes, d'apprentissage sur soi. Les stagiaires sont acteurs de leur formation en participant à leur évaluation, en travaillant en équipe. Collectivement, les participants se forment à l'animation de groupe et à la découverte des relations humaines dans la vie de groupe. Ils sont amenés à penser et relire leurs actions en lien avec le territoire où ils agissent, dans une visée de compréhension et d'animation du monde qui les entoure.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives en collectif adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Cette formation se fait en plusieurs étapes, et obligatoirement dans l'ordre présenté ci-dessous :

- **une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- **un stage pratique**, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- **une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois.

Le directeur départemental ([DDCS/DDCSPP](#)) de votre lieu de résidence peut toutefois vous accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de votre part effectuée dans votre espace personnel internet. Le stage pratique doit se dérouler en France.